Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260702-26_41-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

Le deux juillet deux mil vingt-six, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le seize juin deux mil vingt-six et sous sa présidence.

Date convocation
16 juin 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 3

Votants : 14

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents

Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Valérie BOISGERAULT
Candice BROWN
Mary DUPONT
Stéfan MAIDANATZ
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Mickaël DELOURME

Excusé(e)(s)

Florence ROUVRAIS
Gilbert COMMEUREUC donne procuration à Véronique LETARD
Christophe DUVAL donne procuration à Christophe DUVAL
Olivier CESBRON donne procuration à Mickaël DELOURME

Secrétaire séance

Stéfan MAIDANATZ

THÈME : COMMISSION **N°26.41**

Objet : Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Saint Méen Montauban

Le Maire expose au Conseil Municipal :

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-5 ;*
***Vu** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;*
***Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Saint Méen Montauban (CCSMM) ;*
***Vu** la délibération n°2026- 073 -YvP du 9 juin fixant le nombre de représentants au sein de la CLECT ;*

Le Maire rappelle à l'assemblée que la CLECT est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose que cette commission est composée de représentants des conseils municipaux des communes membres.
Il convient donc de procéder à la désignation de :

- 1 représentant titulaire
- 1 représentant suppléant

Le Maire invite le Conseil Municipal à proposer des candidatures.
M. Jean-François BOHANNE se porte candidat pour le poste de membre titulaire.
M. Roger SOURDAINE se porte candidat pour le poste de membre suppléant.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE en qualité de membre titulaire de la CLECT : M. Jean-François BOHANNE.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260702-26_41-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

- DÉSIGNE en qualité de membre suppléant de la CLECT :
  M. Roger SOURDAINE
- DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la CCSMM

Le Maire,
Jean-François BOHANNE

Date convocation
16 juin 2026

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 3

Votants : 14

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents
Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Valérie BOISGERAULT
Candice BROWN
Mary DUPONT
Stéfan MAIDANATZ
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Mickaël DELOURME

Excusé(e)(s)
Florence ROUVRAIS
Gilbert COMMEUREUC donne procuration à Véronique LETARD
Christophe DUVAL donne procuration à Christophe DUVAL
Olivier CESBRON donne procuration à Mickaël DELOURME

Secrétaire séance
Stéfan MAIDANATZ